Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_084-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_084 - ADMINISTRATION GENERALE - CIAS - Elections des représentants du Conseil Communautaire en tant que membres administrateurs au Conseil d'administration du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de Questembert Communauté

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu l'article R.123-29 du Code l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil Communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 juillet 2021 fixant à « 28 » le nombre d'administrateurs du CIAS soit :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_084-DE

- Le Président de la Communauté de Communes Questembert Communauté, Président de droit du Conseil d'Administration du CIAS (effectif depuis la création de l'établissement public administratif par son numéro de SIRET) ;
- 14 représentants du Conseil Communautaire ;
- 14 représentants de la société civile nommés par le Président (conformément aux prescriptions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles).

Vu le procès verbal d'élection du Président de Questembert Communauté en date du 9 avril 2026, le Président élu, M. LE PENHUIZIC est le Président de droit du CIAS depuis le 9 avril 2026,

Vu la composition identique du Conseil d'administration du CIAS de Questembert Communauté,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 14 représentants "conseillers communautaires" au sein du Conseil d'Administration du CIAS ;

Considérant que chaque commune disposerait d'un représentant au sein du Conseil d'Administration du CIAS, sauf pour la Commune de Questembert qui disposerait de deux représentants ;

Monsieur Le Président, sur proposition du Bureau Communautaire du 16 Avril 2026,

invite les membres du Conseil Communautaire à procéder à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du CIAS, et propose de réaliser cette élection par scrutin de liste.

La liste suivante est proposée au vote du Conseil Communautaire :

Mme Camille LE CLAIRE demande la possibilité de modifier pour sa commune, elle souhaite se présenter sur la liste à la place de M. Yannick FIEVEZ, proposé initialement.

Commune	Membres Titulaires Liste des candidats
Berric	1-Michel GRIGNON
Caden	2-Claire MAHÉ
La Vraie-Croix	3-Sandra ROUSSELET
Larré	4-Camille LE CLAIRE
Lauzach	5-Laëtitia ÉON
Le Cours	6-Joël TRIBALLIER
Limerzel	7-Sylvie GAIN
Malansac	8-Morgane RÉTHO
Molac	9-Sophie SOULIMAN
Pluherlin	10-Jean-Pierre GALUDEC
Questembert	11- Delphine JEANNIN 12- Boris LEMAIRE
Rochefort-en-Terre	13-Stéphane COMBEAU
Saint-Gravé	14-Thierry AUTRAN

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_084-DE

M. Le Président propose un vote à main levée pour ce scrutin de liste, avec demande de délibération du Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- Article 1er : De Procéder à la désignation par vote en scrutin public, à main levée, des représentants du Conseil Communautaire au Conseil d'Administration du CIAS.

- Article 2 : Procèdent à la désignation des administrateurs du CIAS par scrutin de liste déposée ;
soit :
- De présenter les résultats de vote suivants :

- *Nombre de votants : 37*
- *Suffrages valablement exprimés : 40*

Sont donc élus à l'unanimité pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS (2026-2032), 14 membres du collège Elus- conseillers communautaires de Questembert Communauté :

Commune	Liste des candidats Membres Titulaires
Berric	1-Michel GRIGNON
Caden	2-Claire MAHÉ
La Vraie-Croix	3-Sandra ROUSSELET
Larré	4-Camille LE CLAIRE
Lauzach	5-Laëtitia ÉON
Le Cours	6-Joël TRIBALLIER
Limerzel	7-Sylvie GAIN
Malansac	8-Morgane RÉTHO
Molac	9-Sophie SOULIMAN
Pluherlin	10-Jean-Pierre GALUDEC
Questembert	11- Delphine JEANNIN 12- Boris LEMAIRE
Rochefort-en-Terre	13-Stéphane COMBEAU
Saint-Gravé	14-Thierry AUTRAN

- Article 3 : La présente délibération fera l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

- Article 4 : Le Président et la Directrice Générale des Services de Questembert Communauté à fiscalité propre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

<u>Autre information :</u>

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_084-DE

Séance d'installation 1er Conseil d'Administration du CIAS le 19 mai 2026 - 18h00 (au siège de la Communauté de Communes)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT